



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, tenue à la salle du conseil, au 270, Route 125 à Saint-Roch-Ouest, **le mardi 4 mars 2025**, à 19 h, et à laquelle sont présents :

Sont présents :

Monsieur Pierre Mercier, maire
Monsieur Bernard Benoit, conseiller au siège no 1
Madame Josianne Chayer, conseillère au siège no 3
Monsieur Francis Mercier, conseiller au siège no 4
Monsieur Sylvain Lafortune, conseiller au siège 5
Monsieur Jean Bélanger, conseiller au siège no 6

Est absent :

Monsieur Charles Smith, conseiller au siège no 2

Sous la présidence du maire, monsieur Pierre Mercier, formant le quorum.

Était également présente madame Sherron Kollar, directrice générale et greffière-trésorière

033-2025 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir dûment constaté le quorum, M. Pierre Mercier, maire, déclare la présente séance ouverte.

034-2025 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2025**
- 3. CORRESPONDANCE**
- 4. RAPPORT DES COMITÉS**
- 5. PRÉSENTATION DES COMPTES**
 - 5.1 Compte à payer
- 6. RÉGLEMENTATION**
- 7. ADMINISTRATION**
 - 7.1 Dépôt et acceptation du rapport de l'auditeur indépendant et des états financiers
 - 7.2 Location de toilette- saison 2025
 - 7.3 Fête municipale 2025
 - 7.4 Contribution financière- Municipalité de Saint-Esprit
 - 7.5 Formations ADMQ
- 8. VARIA**
 - 8.1 Contribution financière au centre de prévention du suicide de Lanaudière-2025
 - 8.2 Octroi de contrat pour la numérisation de documents municipaux
 - 8.3 Remboursement de taxes/un trop perçu matricule 9280 36 7205
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. Jean Bélanger et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessus précité.

Adoptée

035-2025 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2025

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Bernard Benoit, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2025 tel qu'il a été rédigé.

Adoptée

036-2025 CORRESPONDANCE

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois.

037-2025 RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font un compte rendu des activités et des comités auxquels ils ont participé durant le mois.

PRÉSENTATION DES COMPTES

038-2025 COMPTE À PAYER

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 102 854,24 \$ en date du 4 mars 2025;

ATTENDU QUE la liste est répartie de la façon suivante :

- Comptes à payer : chèque no 9259 au chèque no 9278 le montant total des chèques pour le mois de mars 2025 s'élève à 74 196.74 \$;
- Virements bancaires pour un montant de 28 657,50 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bélanger, et résolu unanimement d'approuver la liste déposée en annexe et en autoriser le paiement auprès des fournisseurs;

QUE la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

ADMINISTRATION

**039-2025 DÉPÔT ET ACCEPTATION DU RAPPORT DE L'AUDITEUR
INDÉPENDANT ET DES ÉTATS FINANCIERS**

À la suite de la présentation sommaire du rapport financier par Mme Mélanie Morel, CPA auditeur, de la firme DCA Comptable professionnel agréé inc., il est résolu sur proposition de M. Sylvain Lafortune que le conseil municipal de Saint-Roch-Ouest accepte le dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant relativement aux états financiers de la municipalité de Saint-Roch-Ouest pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024.

Adoptée

040-2025 LOCATION DE TOILETTE-SAISON 2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire installer une toilette chimique sur le terrain de l'aire de repos, du 1er mai au 31 octobre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la toilette sera nettoyée et vidangée une fois par semaine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josianne Chayer, et résolu à l'unanimité de louer une (1) toilette chimique pour la période du 1er mai au 31 octobre 2025, chez Toilettes Lanaudière pour la saison 2025.

La facturation se fera au coût de 200 \$ par mois, plus les taxes applicables. Pour la première facture, des frais de 70 \$ plus les taxes seront facturés pour le transport aller-retour.

Adoptée

041-2025 FÊTE MUNICIPALE 2025

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire offrir à ses citoyens une fête municipale avec souper le vendredi 12 septembre prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Francis Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la directrice générale soit autorisée à organiser, réserver, faire les achats et signer les ententes avec le sentier de l'Érable pour la location de la salle et les repas, ainsi que signer l'entente avec Méga Animation pour les services d'animation et les jeux.

QUE cette dépense soit payée en partie par les subventions du Fonds Régions et Ruralité (FRR), du député de Montcalm, du député de Rousseau, ainsi que de la Caisse populaire de Saint-Roch-de-l'Achigan.

Adoptée

042-2025 CONTRIBUTION FINANCIÈRE-MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-02-0045 de la municipalité de Saint-Esprit, nous demandant de participer financièrement à la fête nationale du Québec, prévue le 23 juin prochain;

Il est proposé par M. Sylvain Lafortune, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de contribuer pour un montant de de 500 \$.

Adoptée

043-2025 FORMATIONS ADMQ

Sur la proposition de Mme Josianne Chayer, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la directrice générale participe aux formations suivantes de l'ADMQ :

- Le 13 mars, webinaire sur les états financiers
- Les 18 et 19 mars, webinaire sur l'introduction à la sécurité civile
- Le 9 avril, en salle à Saint-Jean-de-Matha, sur la gestion contractuelle

Que les frais d'inscription, d'un montant de 780 \$ plus taxes, soient payés directement par la municipalité.

Adoptée

VARIA

044-2025 CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE DE LANAUDIÈRE - 2025

Il est proposé par M. Sylvain Lafortune, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder une contribution financière de 300 \$ au Centre de prévention du suicide de Lanaudière pour l'année 2025.

Adoptée

045-2025 OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA NUMÉRISATION DE DOCUMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que par la résolution 012-2025, la municipalité a attribué un contrat pour la numérisation des documents municipaux pour un montant de 5 000 \$;

CONSIDÉRANT que JUL Solutions a déjà effectué l'indexation de nos 20 boîtes et en a numérisé 10 pour respecter notre budget initial ;

CONSIDÉRANT qu'il reste 10 autres boîtes à numériser pour un montant d'environ 4 100 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Francis Mercier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser JUL Solutions à numériser les 10 boîtes restantes pour un montant d'environ 4 100 \$, taxes en sus.

Que les fonds proviennent du surplus libre de la municipalité.

Adoptée

046-2025 REMBOURSEMENT DE TAXES / UN TROP PERÇU MATRICULE
9280 36 7205

CONSIDÉRANT que le matricule 9280 36 7205 a été facturé par erreur pour la disposition des ordures sur son compte de taxes ;

CONSIDÉRANT que la facture a déjà été payée pour l'année 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Lafortune, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le remboursement de la somme de 239,29 \$ au matricule 9280 36 7205.

Adoptée

047-2025 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

048-2025 LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Lafortune et résolu à l'unanimité que la séance soit levée (19 h 40).

Adoptée.

Les résolutions numéros 033-2025 à 047-2025 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.

-Original signé-

Pierre Mercier,
Maire

-Original signé-

Sherron Kollar,
Directrice générale et greffière-trésorière